
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	
Délibération n° 12	Conseil Municipal du Mercredi 10 juin 2020
Pôle Tourisme «Corderie» : Maréis	Domaine de compétence : 7.1 - Décisions budgétaires
Le Mercredi dix Juin deux mille vingt à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 03/06/2020</p> <p>Membres présents : 32 puis 33 (arrivé de Sébastien BAILLET à 18 h 50)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 2 puis 1</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 0</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 12/06/2020</p> </div>	<p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Christelle BEURAIN, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, <b>Adjoins</b>, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Catherine SIBLISKI, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Xavier BRASSART <b>conseillers municipaux</b>.</p>
<p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Monsieur Sébastien BAILLET (arrivé à 18 h 50) à Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR</p>	
<p><b>Absent (s) excusé (s) :</b></p>	
<p><b>Absent (s) non excusé(s) :</b> 0</p>	
<p><b>Votants :</b> 33</p>	
<p><b>Secrétaire de séance</b> : Madame Marine NEMPONT</p>	
<p>Objet : Actions de promotion pour Maréis</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur Franck TINDILLIER, Adjoint.</p>	
<p>Synthèse de la délibération :</p>	<p>Approuver deux offres spéciales de réduction pour les visiteurs.</p>

**Considérant** que la fréquentation des publics « individuel » et « groupe » a fortement chuté depuis le déconfinement,

**Considérant** la nécessité de proposer une offre tarifaire incitative permettant d'attirer les visiteurs à Maréis,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'approuver la mise en place d'une réduction de 30% pour toute réservation de groupe à Maréis jusqu'au 31 décembre 2020.
- D'approuver la mise en place d'un bon de réduction de 5€ valable sur la boutique

pour tous les visiteurs de Maréis, à compter de 40 € d'achat.

**La délibération est adoptée par 33 voix pour.**

Vu pour être affiché le 12 Juin 2020 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.